

## Règlement du jeu-concours

### « Prestige & Week-end découverte Micra »

#### 1. Organisateur

La société **ROUSSEAU ALLIANCE** au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 6, chaussée Jules César, 95520 Osny, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 912 360 605, ci-après « l'Organisateur », met en place un jeu-concours gratuit avec tirage au sort intitulé « **Prestige & Week-end découverte Micra** » (ci-après « le Jeu »).

#### 2. Périmètre, durée, lieux et canal digital

Le Jeu se déroule :

- Du **06/09/2025 18h** au **06/10/2025 18h** (heure de Paris).
- Durant les **3 évènements** suivants : Festival International du Feu d'Artifice d'Enghien, Foire de Domont, Match des Jokers.
- Sur le **canal digital** : <https://micra95.fr/>

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les dates, d'écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu en cas de force majeure, sous réserve d'en informer par affichage en point de vente et/ou sur le site du Jeu.

#### 3. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute **personne physique majeure (≥ 18 ans)** résidant en **France métropolitaine (Corse incluse)**, à l'exception des salariés, intérimaires et représentants de l'Organisateur et de leurs familles vivant sous le même toit.

**Permis B** valide exigé pour la dotation « Week-end découverte Micra » (ancienneté minimale du permis : **2 ans**). **Pour les dotations « Prestige », la présence à la soirée du lancement MICRA le jeudi 9 octobre 2025 au sein de la concession NISSAN ROUSSEAU AUTOMOBILE est obligatoire** pour participer au tirage et prétendre à un lot.

La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**. Une seule et même personne **ne peut cumuler que quatre 4 chances** au total sur toute la durée du Jeu : **jusqu'à 1 participation digitale + 1 participation par lieu**, soit un maximum de 4 chances.

L'Organisateur pourra demander tout justificatif pour vérifier l'identité, l'âge, l'adresse et l'unicité des participations (pièce d'identité, email et numéro de mobile uniques).

## 4. Modalités de participation et d'attribution des chances

### 4.1. Dans les 3 lieux

Scanner le **QR code** affiché sur place pour accéder au formulaire d'inscription en ligne et le compléter. Un enregistrement valide par personne et **par lieu**.

### 4.2. Sur le canal digital

Depuis les **supports digitaux** (site web, pages dédiées, publications Facebook/Instagram, etc.), accéder au **lien vers le formulaire d'inscription** et le compléter. Un enregistrement valide et confirmé par email/SMS (double opt-in recommandé) vaut **1 chance digitale**.

### 4.3. Unicité, équité et anti-fraude

Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes. **Sont interdits** : multi-comptes, usurpation d'identité, scripts, automatisations, participations en série. L'Organisateur applique des contrôles anti-doublons (email + mobile + nom/prénom). Les participations frauduleuses, incomplètes ou illisibles sont nulles. En cas d'abus manifeste, l'Organisateur pourra **exclure** le participant et **annuler** ses chances.

## 5. Désignation des gagnants

### 5.1. Tirage « Qualification Prestige »

À l'issue de la période de participation, **200 qualifiés** seront tirés au sort parmi l'ensemble des chances valides enregistrées.

Chacun recevra une **invitation personnelle** (papier et/ou PDF) pour la soirée « **Lancement MICRA** » du **jeudi 9 octobre 2025** organisée à Nissan Rousseau Automobile, 6 rue Dion Bouton, 95 Saint-Ouen l'Aumône. À l'accueil de la soirée, les qualifiés devront **présenter leur invitation** (papier ou numérique) qui sera collectée/pointée.

Lors de la soirée du **jeudi 9 octobre 2025**, un **tirage au sort sur place** sera effectué parmi les qualifiés présents pour désigner **5 gagnants « Prestige »**.

**Présence requise** : la présence du qualifié à l'instant du tirage est nécessaire. À défaut, le lot sera remis en jeu immédiatement.

Chaque gagnant disposera d'un **délai de 7 jours** à compter de l'annonce/notification pour choisir l'une des **3 formules Prestige** décrites à l'article 6.1 (dans la limite des disponibilités).

## 5.2. Tirage « Week-end découverte Micra »

Indépendamment du tirage ci-dessus, **5 gagnants** seront tirés au sort parmi l'ensemble des chances valides. Ils seront informés par email/SMS **dans les 10 jours** suivant le jeudi 9 octobre 2025.

## 5.3. Procédure et preuve des tirages

Les tirages sont réalisés par outil informatique générant une sélection aléatoire et consignés dans un **procès-verbal**. Les listes d'éligibles et PV sont conservés pendant **6 mois** à compter de la fin du Jeu.

## 6. Dotations

### 6.1. « Formules Prestige » (5 lots)

Mise à disposition d'un **véhicule Nissan Micra** (ou modèle équivalent) pour un **week-end** défini d'un commun accord (ex. **vendredi 17h00 → lundi 10h00**).

Chaque gagnant « Prestige » choisit **1 lot** parmi :

- **Séjour Relais & Châteaux**
- **Aventure & sports extrêmes**
- **Spa & détente**

#### Conditions d'éligibilité :

- Gagnant **âgé de ≥ 21 ans**, titulaire du **permis B depuis ≥ 3 ans**, non suspendu ni annulé ; justificatifs : **pièce d'identité** et **permis** en cours de validité.

#### Conditions d'utilisation :

- **Zone géographique** : sortie du territoire interdite.
- **Conducteur(s) autorisé(s)** : le gagnant uniquement.
- **État des lieux** contradictoire à l'enlèvement et à la restitution ; **frais de nettoyage/réparation** si nécessaire.
- Utilisations interdites : conduite sous l'emprise d'alcool/drogues, compétition, transport onéreux, prêt à des tiers, charge au-delà des limites constructeur.
- **Assurance** : RC obligatoire incluse + garanties contractuelles; **sinistres** et **amendes** à la charge du gagnant selon droit commun et dans la limite de la franchise.

- **Dates et disponibilité** : La location effective de la Micra, et la réservation associée pour les lots prestige, ne pourront être faites que jusqu'au 30 juin 2025, et dans la limites des autres réservations déjà effectuées.

L'Organisateur n'est ni partenaire, ni sponsorisé par les titulaires de marques tierces citées ; les intitulés peuvent être remplacés par des prestations **équivalentes**.

Le lot est **personnel, non cessible et non convertible** en espèces. Toute date acceptée avec l'Organisateur devient **ferme** ; un report n'est possible qu'avec un préavis de **15 jours** et sous réserve de disponibilités.

## 6.2. « Week-end découverte Micra » (5 lots)

Mise à disposition d'un **véhicule Nissan Micra** (ou modèle équivalent) pour un **week-end** défini d'un commun accord (ex. **vendredi 17h00 → lundi 10h00**).

### Conditions d'éligibilité :

- Gagnant **âgé de ≥ 21 ans**, titulaire du **permis B depuis ≥ 3 ans**, non suspendu ni annulé ; justificatifs : **pièce d'identité** et **permis** en cours de validité.

### Conditions d'utilisation :

- **Zone géographique** : sortie du territoire interdite.
- **Conducteur(s) autorisé(s)** : le gagnant uniquement.
- **État des lieux** contradictoire à l'enlèvement et à la restitution ; **frais de nettoyage/réparation** si nécessaire.
- Utilisations interdites : conduite sous l'emprise d'alcool/drogues, compétition, transport onéreux, prêt à des tiers, charge au-delà des limites constructeur.
- **Assurance** : RC obligatoire incluse + garanties; **sinistres** et **amendes** à la charge du gagnant selon droit commun et dans la limite de la franchise.
- **Dates et disponibilité** : La location effective de la Micra ne pourra être faite que jusqu'au 30 juin 2025, et dans la limite des autres réservations déjà effectuées.

Le lot est **personnel, non cessible et non convertible** en espèces. Toute date acceptée avec l'Organisateur devient **ferme** ; un report n'est possible qu'avec un préavis de **15 jours** et sous réserve de disponibilités.

## 7. Information des gagnants, remise et délais

Les gagnants sont informés :

- **Prestige** : annonce **sur place uniquement** le jeudi 9 octobre 2025; en cas d'absence au moment du tirage, le lot est immédiatement remis en jeu ; **aucun re-contact ultérieur**.
- **Micra** : par email/SMS à l'adresse/numéro fournis.

Ils doivent **répondre sous 7 jours** et confirmer leur identité et leur éligibilité ; à défaut, le lot sera attribué à un suppléant.

## 8. Remboursement des frais de participation (non prévu)

**Aucun remboursement** des frais éventuels de participation (connexion internet, affranchissement, etc.) n'est prévu.

## 9. Responsabilité – cas de force majeure

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour tout incident/accident survenant à l'occasion de la jouissance des lots, sous réserve des garanties légales et assurances prévues.

## 10. Réclamations

Toute réclamation relative au Jeu doit être adressée par écrit à l'adresse de l'Organisateur **au plus tard dans les 30 jours** suivant la date de clôture, en rappelant l'objet du Jeu.

## 11. Données personnelles (RGPD)

**Responsable de traitement** : l'Organisateur.

**Finalités** : gestion des participations, tirages, information des gagnants, remise des lots, prévention de la fraude, obligations légales/comptables ; **prospection commerciale** par email/SMS **uniquement si vous avez donné votre consentement explicite** (cases séparées, non pré-cochées).

**Bases légales** : exécution de mesures précontractuelles/du règlement pour la gestion du Jeu ; **intérêt légitime** pour la prévention de la fraude et la sécurité ; **consentement** pour la prospection.

**Destinataires** : services internes habilités, prestataires techniques (hébergeur, agence, commissaire de justice), assureur et partenaires impliqués dans l'exécution des lots ; pas de transfert hors UE sans garanties appropriées.

**Durées** : données des participants conservées **jusqu'à 6 mois** après la fin du Jeu (gestion des contestations) ; données des prospects **3 ans** après le dernier contact ou jusqu'au retrait du consentement ; pièces comptables **10 ans** ; cookies/traceurs selon la politique cookies du site.

**Droits** : accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, **opposition** (à tout moment à la prospection), retrait du consentement.

Vous pouvez saisir la **CNIL** en cas de litige.

**Cookies** : la page digitale du Jeu utilise des cookies strictement nécessaires au fonctionnement ; le dépôt de cookies de mesure d'audience/marketing est soumis à votre **consentement**.

## **12. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'**acceptation entière et sans réserve** du présent règlement. Le règlement complet est consultable gratuitement sur <https://nissan.operations-rousseau-automobile.fr/> et **sur simple demande** en concession/aux lieux du Jeu. Une copie pourra être adressée gratuitement à quiconque en fera la demande.

## **13. Droit applicable et litiges**

Le présent règlement est soumis au **droit français**. Tout litige sera tranché à l'amiable ; à défaut, les tribunaux compétents du ressort du siège de l'Organisateur seront seuls compétents.

**Version : V.1.0 du 01/09/2025**

© Rousseau Alliance – Tous droits réservés.